

Termes de référence
**Évaluation de la politique néerlandaise
à l'égard de
la transition démocratique dans la région arabe (2009-2013)**
(tels qu'arrêtés par le directeur de l'IOB le 17-02-2014)

Sommaire

1.	Motif et objectif de l'évaluation	3
2.	Informations générales et contexte	3
3.	Caractéristiques de la politique spécifique à la région	5
3.1	La politique des Pays-Bas dans la région arabe	5
3.2	Choix des modalités et canaux de mise en œuvre.....	8
4.	Limites de l'évaluation	11
5.	Structuration de l'étude	12
5.1	Cible et délimitation de la portée.....	12
5.2	Questions centrales de l'évaluation	12
5.3	Activités.....	13
6.	Organisation.....	14
7.	Groupe de référence et comité de lecture.....	14
8.	Diffusion et utilisation.....	15
9.	Résultat.....	15
10.	Calendrier	15
Annexe 1	Sources consultées	17
Annexe 2	Théorie du changement à différents niveaux (mise en contexte).....	22
Annexe 3	Matrice d'évaluation	23

1. Motif et objectif de l'évaluation

Inscrite dans le budget du ministère des Affaires étrangères et le programme d'évaluation afférent, la présente évaluation consiste en une étude d'impact de la « transition démocratique dans les pays arabes — Matra-sud » dont les conclusions doivent être rendues en 2014. Le programme Matra-sud¹, de conception analogue au Matra pour l'Europe de l'Est et centrale², a démarré en 2012. Cette évaluation permet au gouvernement de rendre compte devant le Parlement de la politique mise en œuvre et des enseignements qui ont pu en être tirés. Elle a été prévue pour 2014, car elle doit fonder la décision gouvernementale de poursuivre ou non le programme Matra-sud au-delà de son premier exercice (2012-2015).

L'évaluation, dont les termes de référence (TdR) sont détaillés ci-après, vise à examiner la définition et la mise en œuvre de la politique étrangère néerlandaise dans les pays arabes dans le but d'y promouvoir la transition démocratique³. Elle porte sur la période 2009-2013 et couvre ainsi les deux années précédant la vague de contestation dans plusieurs pays de la région et les deux lui faisant suite. Cela ne signifie pas que les révolutions arabes n'aient pas connu de période de gestation plus longue⁴, ni qu'aucune attention n'ait auparavant été accordée au soutien à la transition démocratique dans la région (cf. Fernández and Youngs, 2005 : p. 15-16).

Ce n'est cependant qu'au début de l'année 2011 que sont apparues les manifestations massives, les troubles socioéconomiques et l'instabilité politique. En réponse à cette situation, le gouvernement néerlandais a décidé d'engager des moyens financiers, politiques et diplomatiques, par les canaux bilatéral et multilatéral, pour soutenir les réformes dans les pays arabes. L'action multilatérale néerlandaise dans la région comporte une part de coopération européenne, dans le cadre de la politique de voisinage. La définition des termes de référence a été nourrie par les observations et les suggestions de la direction Afrique du Nord et Moyen-Orient du ministère des Affaires étrangères.

2. Informations générales et contexte

¹ Le programme néerlandais pour la transition démocratique dans les pays arabes se compose des volets suivants : a. initiatives de la société civile ; b. investissements dans le secteur privé ; c. renforcement des capacités au sein des organisations politiques ; d. coopération intergouvernementale, comprenant des formations destinées à de jeunes fonctionnaires - diplomates et autres - et le programme de bourse MENA (destiné à de jeunes professionnels originaires du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord).

² Documents parlementaires 32 623, n° 40, 24 juin 2011.

³ Article 2 : sécurité et stabilité ; objectif 5 : promouvoir la transition démocratique dans les territoires prioritaires (Exposé des motifs 2014). Remplace l'ancien article 2 : sécurité et stabilité accrues, aide humanitaire efficace et bonne gouvernance.

⁴ Dans cette région où les rapports de force varient d'un pays à l'autre, on observait depuis longtemps différents mouvements citoyens de protestation contre les régimes en place.

Par monde arabe, on entend les pays⁵ où la langue principale est l'arabe. D'autres appellations, comme Moyen-Orient ou MOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) se prêtent moins bien au sujet de la présente évaluation, qui s'inscrit dans un contexte de rapide mutation, ponctuée par un enchaînement de développements politiques dans la région et dans certains pays arabes en particulier. Ces événements sont décrits brièvement ci-dessous :

- La décolonisation de la région arabe s'est déroulée entre 1920 et 1970. Au début des années vingt, le monde arabe était, excepté une partie de la péninsule arabe, entièrement colonisé. L'Égypte a obtenu son indépendance (partielle) en 1922. Puis ce fut le tour du Maroc, de la Tunisie, de l'Algérie et du Sud-Yémen, parfois au terme de guerres particulièrement meurtrières. La Libye a acquis son indépendance en 1951, tandis que les États du Golfe sous protectorat britannique ont dû attendre jusqu'au début des années 1970.
- Le conflit israélo-arabe est devenu une des questions les plus délicates dans les relations Internationales avec le monde arabe (Telhami 2013, p. 73).
- Pour les Européens, l'importance des pays arabes tenait à deux raisons principales : leurs réserves de pétrole et leur situation géographique stratégique du fait du détroit de Gibraltar et du canal de Suez. Guidés par des intérêts économiques et par la volonté d'asseoir leur puissance politique et militaire, tant les États-Unis que l'Union soviétique se sont employés à coopérer avec les régimes autoritaires au pouvoir dans la région. Dès la fin de la guerre froide, les États-Unis et l'islam politique y ont accru leur influence. Après le 11-Septembre, Washington a changé de posture dans la région.
- L'islam est de très loin la religion la plus répandue dans le monde arabe, puisque ses fidèles représentent 85 % de la population. Les chrétiens constituent la deuxième communauté religieuse de la région, qui compte aussi de nombreuses autres minorités religieuses et ethniques (Arméniens, Assyriens, Kurdes, Druzes, Grecs, Coptes, Alaouites et Turcomans). Les conflits ont pour moteur l'extrémisme religieux, le nationalisme, l'appartenance ethnique et la laïcité.
- La population de la région a triplé depuis 1970, passant de 128 à 359 millions d'habitants, grâce à l'allongement de l'espérance de vie et à une forte natalité. Malgré la baisse actuelle de cette dernière dans de nombreux pays arabes, la population de la région devrait continuer à croître jusqu'à 598 millions d'habitants en 2050. Les pays les plus peuplés sont l'Égypte, l'Algérie, le Soudan et le Maroc. Les prévisions tablent sur 130 millions d'habitants en Égypte à l'horizon 2050 (Merkin 2010, p. 10).
- La population de la région arabe est jeune, avec en moyenne 54 % de moins de 25 ans (Merkin 2010, p. 11). Le chômage y est élevé et l'urbanisation galopante. Le flux migratoire vers l'Europe est important, les États du Golfe connaissant aussi une forte

⁵ Les pays arabophone où les Pays-Bas ont une représentation diplomatique sont: le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Soudan, le Liban, la Syrie, la Jordanie, l'Irak, le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Yémen, les Émirats arabes unis, Oman et les Territoires palestiniens.

immigration. Certains pays de la région sont en même temps des pays de transit migratoire.

- Au cours des deux dernières décennies, l'émancipation des femmes a progressé dans la région. Elles sont davantage scolarisées, se marient plus tard, ont moins d'enfants et cherchent plus souvent un emploi rémunéré. On ne peut cependant parler d'égalité des sexes, tant leur situation reste à la traîne comparée à celle des femmes du reste du monde. Elles sont encore victimes de nombreuses violences, en particulier en période de conflit et de révoltes.
- Les études de *Transparency International*, de *Freedom House* et du *Center for systemic peace* (base de données *Polity*) montrent que les pays arabes sont en queue de peloton en matière de gouvernance démocratique, de droits civils et politiques et de libertés (Dawisha 2013, p. 76 et *Center for systemic peace* 2011, p. 18).
- Depuis l'immolation par le feu du jeune marchand Mohammed Bouazizi le 17 décembre 2010, environ un tiers des pays de la région sont le théâtre d'émeutes ou de guerre civile. Le régime a été renversé dans plusieurs d'entre eux (Égypte, Libye, Tunisie, Yémen) ; d'autres ont engagé des réformes politiques (Jordanie, Maroc). En Syrie, le mouvement de protestation lancé en mars 2011 a dégénéré en guerre civile.
- Différents sondages d'opinion témoignaient depuis un certain temps d'un profond mécontentement au sein des populations des pays arabes⁶. Selon une enquête d'opinion menée en 2012 par l'*Arab Center for Research & Policy Studies*, 60 % des personnes interrogées se sont déclarées insatisfaites de l'action de leurs gouvernements respectifs. À l'exception de l'Arabie saoudite, le tableau est le même en ce qui concerne la situation économique, avec deux tiers de mécontents. Parmi les causes des protestations et du renversement du régime, les répondants tunisiens ont indiqué la dégradation de l'économie, la corruption, l'injustice, le despotisme, la pénurie d'emplois et l'inflation. Par ailleurs, 81 % des sondés indiquent que seuls les pays reconnaissant les libertés et les droits civils et politiques peuvent être qualifiés de démocratiques.

3. Caractéristiques de la politique spécifique à la région

3.1 La politique des Pays-Bas dans la région arabe

Différents documents traduisent la politique néerlandaise à l'égard de la région arabe et de certains pays en particulier :

- les budgets et rapports annuels du ministère des Affaires étrangères, comprenant les grandes lignes de la politique et une multitude d'objectifs thématiques ;
- les lettres à la Chambre des représentants qui déclinent la politique thématique en se penchant en particulier sur la région⁷ ou sur certains pays ;

⁶ Pour ces enquêtes d'opinions, voir : <http://www.arabbarometer.org>, <http://www.aaiusa.org/pages/opinion-polls> et l'*Arab American Institute (Zogby International Surveys)*.

⁷ Cf. lettre à la Chambre des représentants sur la politique d'émancipation (Documents parlementaires 30 420, n° 180) du 10 mai 2013.

- les lettres à la Chambre des représentants axées sur l'ensemble de la région arabe ou sur certains pays en particulier.

Par ailleurs, les rapports du Conseil consultatif pour les questions internationales (AIV), les débats à la Chambre des représentants, les questions et les motions des parlementaires contribuent à donner forme à cette politique. La Syrie, l'Égypte et la Tunisie sont les pays qui ont le plus souvent fait l'objet de lettres à la Chambre.

La politique pertinente dans le cadre de la présente évaluation est définie dans les documents suivants :

- la note « Transition dans le monde arabe », annexée aux Documents parlementaires II 2011, 32 623, n° 16 ;
- la lettre « La situation dans le monde arabe », Documents parlementaires II 2011, 32 623, n° 2 ;
- le compte rendu du Conseil des Affaires étrangères, Documents parlementaires II 2011, 21 501-02, n° 1031 ;
- le compte rendu à l'attention du Conseil européen (référéncé DIE-332/11 et daté du 15 mars 2011) ;
- le compte rendu « Situation actuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient », précisant les efforts des Pays-Bas dans la région arabe, Documents parlementaires II 2011, 32 623-40 ;
- le compte rendu « Situation actuelle dans les pays du monde arabe », établi à la demande de la commission permanente pour les Affaires étrangères et contenant la réponse au rapport d'Amnesty International *Year of rebellion: the state of human rights in the Middle East and North Africa*, Documents parlementaires II 2012, 32 623, n° 58 ;
- la lettre « Développements dans le monde arabe », Documents parlementaires II 2013, 32 623, n° 88.

Par ailleurs, différentes notes d'orientation sur les droits de l'homme⁸ et la modernisation de la diplomatie néerlandaise⁹ font référence aux dilemmes qui se posent dans la région arabe.

Selon le ministère des Affaires étrangères, une région voisine démocratique et stable (Égypte, Libye, Jordanie, Maroc et Tunisie en particulier) sert les intérêts néerlandais en matière de sécurité, de commerce, d'approvisionnement en énergie et de lutte contre l'immigration clandestine. Le gouvernement veut concentrer son investissement dans les pays qui ont le plus de chances d'évoluer et qui peuvent remplir un rôle d'exemple pour la région (exposé des motifs 2014¹⁰, 17). La lettre à la Chambre accompagnant la note susmentionnée sur la « Transition dans le monde arabe » apporte la nuance suivante :

« L'ambition et la détermination dans nos efforts doivent s'accompagner d'une certaine modestie dans notre approche de la région. La démocratie et le respect des droits de l'homme sont des libertés fondamentales à la portée universelle, mais la responsabilité première du lancement et de la mise en œuvre des processus de transition repose sur la région elle-même¹¹ ».

⁸ Documents parlementaires 32 735, n° 1 d'avril 2011 et 32 735, n° 78 de juin 2013.

⁹ Documents parlementaires 32 734, n° 1 d'avril 2011.

¹⁰ Chambre des représentants, année parlementaire 2013-2014, 33 750 V, n° 2.

¹¹ Documents parlementaires 32 623 n° 16 du 25 mars 2011, p. 2.

L'exemple ci-dessous montre également que l'appui à la transition durable soulève dans la pratique des questions complexes :

« Si les valeurs auxquelles les Pays-Bas sont attachés ne changent pas, le contexte international évolue rapidement. C'est notamment le cas dans le monde arabe. Plusieurs pays se sont pour la première fois dotés d'un régime démocratique, dirigé par un gouvernement élu en toute liberté par les citoyens. Mais le résultat déçoit parfois les attentes : c'est le cas lorsqu'un parti démocratiquement élu prive les femmes et les minorités de leurs droits. L'une des questions essentielles qui se posent alors est de savoir comment faire face à de tels changements. Les nouvelles relations géopolitiques appellent une approche créative.

Sans la promotion et la protection des droits de l'homme, il ne peut être question de démocratie ni d'État de droit. La remise en question dans un certain nombre de pays de ces concepts interdépendants oblige à prendre pour principe un engagement général en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de la justice. » (Note sur les droits de l'homme Droit et respect pour tous).

Sous la bannière du domaine d'action « Sécurité et stabilité », le gouvernement néerlandais veut soutenir une transition durable qui conduise à :

- la démocratisation, en particulier l'organisation d'élections libres et transparentes ;
- la construction de l'État de droit et la protection des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes, la liberté des médias (y compris internet), la liberté religieuse, la protection des minorités et les droits des LGBT¹² ;
- la croissance économique, par le renforcement de l'infrastructure économique et la promotion de l'emploi.

À cet égard, le gouvernement se base sur les principes suivants :

- efficacité de l'action grâce à la mobilisation du canal multilatéral et bilatéral ;
- approche axée sur la demande ;
- conditionnalité intelligente, greffée sur les trois concepts susmentionnés ;
- recalibrage — dans le respect des cadres budgétaires fixés¹³ — des structures existantes au lieu d'en créer de nouvelles ;
- coordination nationale et internationale adéquate.

La note « Transition dans le monde arabe », les budgets et les lettres à la Chambre ne contiennent aucune définition précise des concepts de transition, de démocratisation ou encore de transition démocratique. S'ils incluent une motivation de la politique, les documents stratégiques n'exposent en revanche pas clairement la théorie sur laquelle ils se basent. L'annexe 2 aux présents termes de référence propose une représentation schématique du lien entre les activités, les programmes et les terrains d'action, y compris les objectifs stratégiques mentionnés dans le budget. L'évaluation se penchera en premier lieu, dans le cadre de la reconstruction de la politique appliquée, sur les hypothèses et

¹² Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

¹³ Comme le Fonds de stabilité et le Fonds des droits de l'homme.

théories fondant les interventions. Les développements, notamment en Égypte et en Libye, montrent que la transition ne conduit pas systématiquement à la sécurité et à la stabilité et peut être au contraire un facteur de déstabilisation.

3.2 Choix des modalités et canaux de mise en œuvre

Afin de mettre en œuvre à court terme des activités de soutien à la transition dans la région arabe, le gouvernement néerlandais a décidé en 2011 de dégager 7,7 millions d'euros dans les programmes existants en redéfinissant les priorités :

Programme	Montant en euros
Fonds de stabilité	1,5 million
Fonds des droits de l'homme	1,5 million
Fonds de reconstruction	1,5 million
Émancipation de la femme	2 millions
Fonds pour le développement, le pluralisme et la participation (FOPP)	1,2 million

Il est prévu que ce budget atteigne 15 millions d'euros en 2015.

Il ressort des données de Piramide (objectif de projet et sous-unités budgétaires sectorielles) que la direction régionale DAM disposait en 2009 principalement d'un programme composé de petites activités (non APD¹⁴), sans objectif relié à l'exposé des motifs. Cette situation a changé en 2012 avec la création d'une sous-unité budgétaire intitulée « réformes sociales et autres dans la région arabe », permettant de financer diverses activités (programme de bourses, formation de jeunes diplomates, projets de différents partis politiques, etc.) axées soit sur l'ensemble de la région soit sur des pays précis, comme l'Égypte ou la Syrie, et incluant également la coopération intergouvernementale.

Les dépenses bilatérales¹⁵ au profit de la région arabe ont atteint en 2009 (selon Piramide¹⁶) un montant total de 165 millions d'euros et sont budgétisées pour 2013 à hauteur de 108,5 millions (selon la direction FEZ). Entre ces deux années, les dépenses décentralisées ont été quasiment divisées par deux (de 93 à 48,5 millions) et les moyens centralisés ont également diminué (de 72 à environ 60 millions d'euros). Parallèlement, le nombre de gestionnaires de budgets décentralisés a augmenté (puisque sont venus s'y ajouter, par exemple, le Koweït, la Libye, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et la Tunisie). Le changement d'objectifs ou d'activités est sensible en Algérie, en Jordanie, au Koweït et en Libye, où le chapitre « réformes sociales et autres » figure en meilleure place sur l'échelle des priorités. Tous les pays prioritaires dans la perspective de la transition¹⁷ bénéficient d'une augmentation des moyens financiers, à l'exception de l'Égypte, où la baisse du budget

¹⁴ APD (Aide publique au développement) : transfert par les gouvernements de ressources vers les pays en développement sous la forme de prêts et de dons.

¹⁵ Ces montants comprennent, outre les moyens financiers décentralisés, délégués aux ambassades, les fonds gérés par les directions et axés sur des pays particuliers de la région.

¹⁶ Système de gestion de l'information du ministère des Affaires étrangères.

¹⁷ Pays prioritaires dans le cadre du programme Matra-sud : la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Maroc et la Jordanie.

décentralisé due au recul de la relation d'aide n'a pas été entièrement compensée par l'accroissement des moyens centralisés axés sur la sécurité et la stabilité.

La comparaison entre les plans ou rapports annuels de 2009 et de 2013 des représentations néerlandaises¹⁸ dans les pays arabes révèle que les ambassades souhaitent augmenter leur contribution aux objectifs suivants :

- renforcement de la sécurité et de la stabilité ;
- développement du secteur privé ;
- émancipation ;
- défense des intérêts consulaires et promotion à l'international des valeurs et des intérêts néerlandais.

Les droits de l'homme occupent toujours une place importante. La mission de promotion des intérêts économiques et commerciaux (capitale dans les riches pays du Golfe) et l'aide humanitaire (par exemple en Syrie) n'apparaissent pas dans cette énumération.

Dans la lettre à la Chambre des représentants du 24 juin 2011 sur les efforts néerlandais dans la région arabe (Documents parlementaires 32 623, n° 40), la contribution multilatérale des Pays-Bas est indiquée comme suit :

Contribution néerlandaise / période	Organisation / programme
200 millions d'euros / 2011-2013	Politique européenne de voisinage (IEVP) pour 4 milliards d'euros
40 millions d'euros / 2011-2013	Nouveaux moyens financiers, dont 800 millions au maximum peuvent être attribués aux voisins du Sud
290 millions d'euros / (2011-2013) ¹⁹	Prêts de la Banque européenne d'investissement au voisinage méridional à hauteur de 5,8 milliards d'euros
Imputation précise inconnue ²⁰	Banque mondiale, Banque africaine de développement, Fonds monétaire international, Banque européenne d'investissement
Contribution générale sans imputation précise connue	PNUD ²¹ , HCDH, PAM, UNICEF, FAO, HCR, etc.

¹⁸ 16 ambassades : Abou Dabi, Alger, Amman, Bagdad, Beyrouth, (Damas), Doha, Le Caire, (Khartoum), Koweït, Muscat, Rabat, Riyad, Sanaa, Tripoli, Tunis, 1 bureau de l'ambassade à Ramallah, et 1 consulat général à Dubaï.

¹⁹ Un montant de 449 millions d'euros était ainsi réservé à l'Égypte, dont la part à imputer aux Pays-Bas s'élève à 22 millions (2011-2013).

²⁰ À titre d'illustration, en 2013, les opérations BIRD/IDA atteignaient un montant de 585,4 millions de dollars pour l'Égypte, 183,5 millions de dollars pour l'Algérie et 593,2 millions de dollars pour le Maroc. Les institutions financières internationales se sont en premier lieu intéressées à la Tunisie (Banque mondiale 1,5 milliard de dollars, BAD 500 millions de dollars) et à l'Égypte (Banque mondiale 4,5 milliards de dollars, FMI 20 milliards).

²¹ Jouant un rôle de coordination des efforts de l'ONU, le PNUD a élaboré une « Stratégie de réponse à la transformation engagée par la jeunesse dans la région arabe » et se concentre sur l'amélioration de la gouvernance et le développement économique (en particulier l'emploi des jeunes).

Le Dialogue méditerranéen et les partenariats pour une approche coopérative de la sécurité complètent les décisions du G8 et celles prises par les États-Unis et l'Union européenne, qui appellent à poursuivre les réformes dans le Moyen-Orient élargi.	OTAN (Libye)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Bien entendu, les efforts du ministère des Affaires étrangères en faveur de la transition dans la région arabe ne prennent pas exclusivement une forme pécuniaire. Outre les moyens financiers, les activités diplomatiques et la coopération politique jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs néerlandais, par exemple à travers la politique européenne de voisinage (PEV²²) qui concerne neuf pays arabes (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie et Tunisie). L'UE utilise des instruments diplomatiques et économiques (par exemple au Maroc et en Égypte) et parfois militaires (comme en Libye). Citons parmi les mesures positives : la signature d'accords commerciaux ou d'accords de coopération et d'association, l'attribution de prêts ou d'aide, la baisse des tarifs ou l'augmentation des quotas. Les mesures négatives comprennent notamment les embargos, les boycotts, le gel des avoirs financiers, la réduction de l'aide et le report d'accords. L'instrumentaire diplomatique inclut (a) la prestation de services, comme le contrôle des élections et la médiation dans les négociations, (b) la récompense, comme le soutien à l'adhésion à une organisation internationale ou la reconnaissance diplomatique, et (c) la sanction, par exemple le refus de délivrer des documents de voyage ou des visas, ou l'instauration d'un embargo sur les armes.

Les Pays-Bas ont à cet égard privilégié l'approche du « donner plus pour recevoir plus²³ » : plus le processus de réforme avance dans le pays partenaire, plus les liens avec l'Union peuvent être renforcés. Le gouvernement a en outre plaidé pour la « conditionnalité intelligente », faisant peser dans la balance les principes d'égalité des sexes, de liberté des médias (y compris internet), de liberté religieuse et de protection des minorités, ainsi que les droits des LGBT et la coopération en matière de retour dans le pays d'origine. Il souligne aussi, pour des motifs stratégiques, l'importance d'un rôle bilatéral propre. Il est en effet plus aisé d'aborder la question des droits de l'homme et du processus démocratique si les Pays-Bas contribuent directement à l'amélioration de la situation. De plus, avoir à disposition un instrumentaire propre permet de créer des réseaux stratégiques susceptibles d'être utilisés pour défendre les intérêts néerlandais. Enfin, certains pays de la région arabe pourraient explicitement marquer leur préférence pour la coopération avec les Pays-Bas, du fait d'une expertise néerlandaise particulière (par exemple dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et du développement de l'État de droit) ou parce qu'ils les considèrent comme un partenaire neutre²⁴.

²² La PEV est en premier lieu une politique bilatérale entre l'UE et chaque pays partenaire.

²³ Documents parlementaires 32 623, n° 40, Situation actuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 24 juin 2011, p.3.

²⁴ Documents parlementaires 32 623, n° 40, Situation actuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 24 juin 2011, p.7.

Depuis 2009, le réseau des postes dans la région arabe est resté le même, à l'exception de la fermeture temporaire de l'ambassade de Damas (et l'envoi du personnel expatrié à Istanbul) pour des raisons politiques autant que de sécurité. La dernière modification en date est la fermeture du consulat général de Djeddah en 2004. Le personnel a toutefois diminué entre 2009 et 2013. En octobre 2013, on comptait au total, pour les agents expatriés, 84 équivalents temps plein (stratégie : 51 et gestion : 33) et, pour les agents recrutés sur place, 242,5 équivalents temps plein (stratégie : 49,7 et gestion : 192,8) impliqués dans la mise en œuvre de la politique en faveur de la région arabe. La direction DAM disposait quant à elle de 26 équivalents temps plein (stratégie : 23 et gestion : 3).

4. Limites de l'évaluation

Les éléments présentés ci-dessus concernant l'objectif de l'évaluation, la brève description du contexte et la reconstruction de la politique ont les incidences suivantes quant à la structure de l'évaluation :

- L'impact final de la transition démocratique — et de l'appui à celle-ci — sur les structures politiques des pays concernés est incertain et cette incertitude peut durer des années. Elle s'applique également à la mesure dans laquelle les mutations se traduiront par des réformes démocratiques (et, au final, par la sécurité et la stabilité).
- Pour un certain nombre d'instruments financiers (comme le programme d'investissement dans le secteur privé²⁵ et le fonds de reconstruction), l'étude préliminaire a révélé qu'aucun des programmes financés ne sera terminé en 2013 ni n'aura de résultats tangibles dès la période d'évaluation. C'est la raison pour laquelle les questions centrales de l'évaluation porteront sur la démocratisation et la construction de l'État de droit, et non sur le soutien à la croissance économique.
- La priorité porte sur les cinq pays arabes suivants : l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. La coopération avec le gouvernement égyptien a été interrompue²⁶ le 15 août 2013 suite aux violences perpétrées par l'armée et a été relancée fin octobre 2013²⁷.
- Les activités soutenues par les Pays-Bas doivent s'harmoniser avec les efforts internationaux dans la région arabe et les compléter. L'existence d'un instrumentaire bilatéral propre est jugée importante, de même que le principe de conditionnalité.

Dans une situation politique en évolution constante dans les pays objets de l'évaluation et même de temps à autre explosive, il est difficile d'évaluer le rôle et l'importance des acteurs et des facteurs internes et externes. En outre, les Pays-Bas sont un acteur relativement modeste dans les pays arabes, autant par rapport à d'autres intervenants qu'à l'aune des problèmes qui s'y posent, et il n'est pas réaliste d'attendre des effets importants quant aux objectifs généraux et stratégiques. Il est de plus délicat d'imputer ces résultats aux interventions qui restent relativement modestes, tout en visant pourtant la réalisation de

²⁵ Partie prenante du programme Matra-sud.

²⁶ Le 24 juin 2012, Mohamed Morsi Isa al-Ayyat a été élu président de la République arabe d'Égypte avec quasiment 52 % des voix. Il a été déposé par l'armée le 3 juillet 2013.

²⁷ Documents parlementaires 21 501-02, n° 1304, compte rendu d'une concertation générale établi le 25 novembre 2013, p. 24.

changements de taille, dépendants par ailleurs d'un grand nombre d'acteurs et de facteurs. D'un autre côté, on s'accorde généralement à penser que les projets en matière de démocratisation, de construction de l'État de droit et de droits de l'homme sont des processus humains et institutionnels au caractère complexe et que les progrès sur ces terrains ne se font pas en un jour.

La démocratisation, la construction de l'État de droit et le respect des droits de l'homme sont des processus politiques de longue haleine, qui progressent le plus souvent par bonds et non de façon linéaire. Il faut replacer les résultats dans leur contexte, ce qui complique tout exercice de généralisation. L'étude de terrain demande une gestion rigoureuse des limites logistiques, de l'insécurité et de la polarisation sociale et politique.

5. Structuration de l'étude

5.1 Cible et délimitation de la portée

La cible et la portée de l'évaluation sont basées sur les résultats de l'étude préliminaire et sur les explications ci-dessus. En vue de prendre en compte le plus grand nombre possible d'éléments de mise en œuvre de la politique néerlandaise, l'IOB clôturera son rapport, à la demande de la direction concernée, durant le premier trimestre 2015.

L'étude se concentre sur les cinq pays prioritaires (Égypte, Jordanie, Libye, Maroc et Tunisie) et porte sur la période 2009-2013, ce qui lui permet de couvrir les deux années précédant le début de la vague de contestation dans plusieurs pays de la région ainsi que les deux lui faisant suite. De la sorte, les modifications de la politique néerlandaise intervenues après 2011 peuvent également être prises en compte. Quand cela s'avérera pertinent, les développements récents seront intégrés aux diverses analyses partielles.

Les questions centrales de l'évaluation sont axées sur les thèmes suivants :

- la contribution des Pays-Bas à la démocratisation ;
- la contribution des Pays-Bas à la construction de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme.

5.2 Questions centrales de l'évaluation

La question centrale de l'évaluation se pose en ces termes :

Comment les Pays-Bas ont-ils contribué à promouvoir la transition démocratique dans la région arabe ?

Les questions suivantes tiennent lieu de fil conducteur pour se former un jugement (sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacé) :

1. Quels motifs ou problèmes sous-tendent la politique des Pays-Bas en faveur de la transition dans la région arabe ?
2. S'est-on intéressé, lors de la conception de la politique, aux connaissances théoriques et pratiques en matière de transition démocratique ?
3. Les priorités politiques ont-elles été traduites dans des mesures applicables et des instruments adaptés à l'objectif de promotion de la transition dans la région arabe ?

4. Ces mesures étaient-elles pertinentes ? S'articulaient-elles de façon logique avec la politique néerlandaise et ses ambitions affichées, ainsi qu'avec le contexte spécifique aux pays arabes ? Les aspects suivants ont-ils été pris en compte :
 - coopération avec des partenaires nationaux et locaux et respect de leurs priorités ;
 - coopération avec d'autres acteurs internationaux et complémentarité des efforts politiques, diplomatiques et financiers ?
5. Les Pays-Bas ont-ils mis en œuvre leurs instruments en temps voulu et en favorisant la synergie ?
6. Comment s'est déroulée la coopération avec les autres partenaires et acteurs, aussi bien au niveau national qu'international ?
7. Quels moyens financiers, politiques et diplomatiques ont été déployés pour la mise en œuvre de la politique durant la période d'évaluation ?
8. Quels ont été les effets de la mise en œuvre de la politique²⁸ ?
9. Dans quelle mesure la politique prévue a-t-elle vu le jour ?
10. Dans quelle mesure la mise en œuvre de la politique a-t-elle contribué à la transition dans les pays prioritaires ?

Voir la matrice d'évaluation en annexe 3.

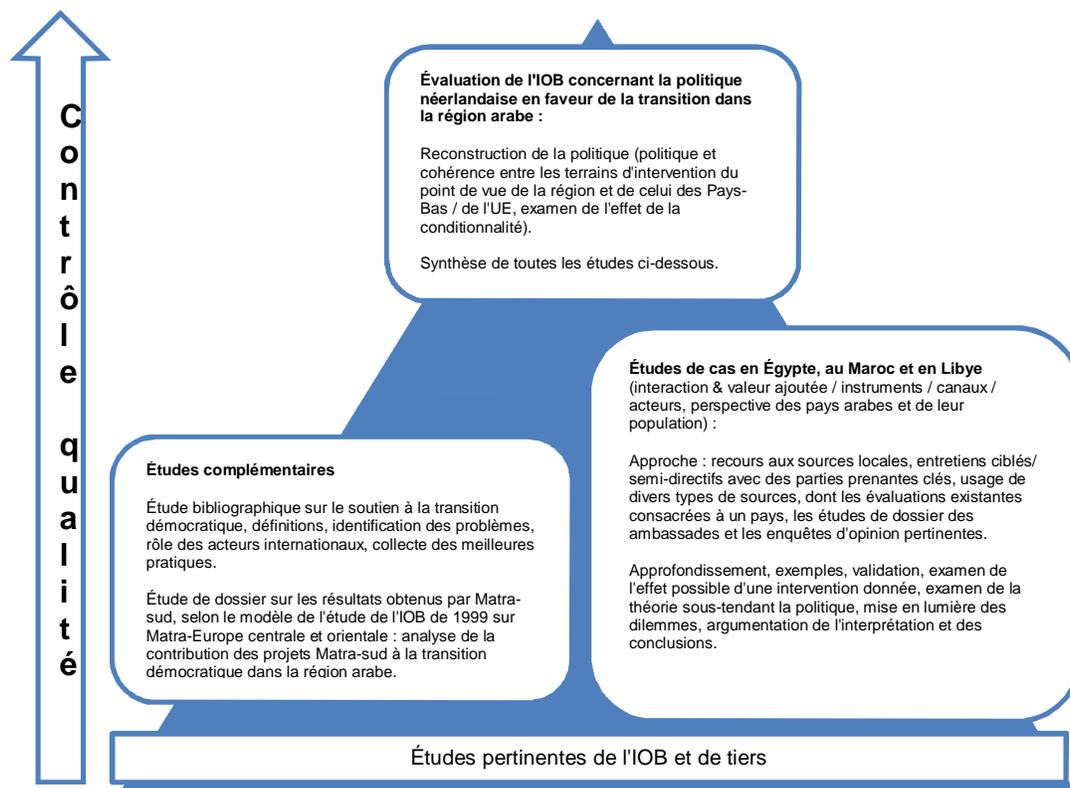
5.3 Activités

L'évaluation inclut une reconstruction de la politique appliquée et une vérification avec la direction régionale concernée. Axée sur les thèmes centraux susmentionnés, elle se décompose en trois études de cas : Égypte — transition et démocratisation —, Libye — transition et construction de l'État de droit — et Maroc — transition et protection des droits de l'homme. Le choix de ces pays découle de plusieurs considérations : pertinence de la politique, possibilité d'analyser la cohérence entre les thèmes, importance des moyens engagés et perspective politique, historique et institutionnelle originale du point de vue de la transition. L'évaluation est censée examiner la formulation et la mise en œuvre de la politique néerlandaise à partir du contexte local et en rapport avec les efforts politiques, diplomatiques et financiers des autres acteurs et donateurs mentionnés dans les documents stratégiques, dont l'UE.

Deux analyses partielles sont menées parallèlement : une étude de dossier consacrée au programme Matra-sud et une étude bibliographique sur le soutien à la démocratisation. Outre les informations disponibles sur la mise en œuvre de la politique, il sera fait usage des évaluations pertinentes de l'IOB ou de tiers, de la littérature scientifique, des enquêtes d'opinion longitudinales dans les pays arabes, ainsi que des statistiques et index pertinents.

La structure de l'évaluation et la cohérence entre les diverses études partielles se schématise comme suit :

²⁸ Il est impossible d'imputer aux seuls efforts néerlandais les résultats obtenus, car ils découlent généralement d'interventions (politiques, diplomatiques et financières) menées conjointement avec d'autres pays donateurs et avec des organisations internationales.



6. Organisation

Responsabilités

L'évaluation est placée sous la responsabilité de Margret Verwijk, inspecteur de l'I/OB, et de Jochen Stöger, assistant de recherche, qui forment l'équipe d'évaluation de l'I/OB.

L'inspecteur est responsable (1) du rapport final et de l'étude de cas en Égypte, (2) de l'encadrement et de l'accompagnement de l'assistant de recherche en ce qui concerne l'étude de cas au Maroc et l'étude complémentaire à Bruxelles (sur l'application du principe de conditionnalité)²⁹, et (3) de l'externalisation et de l'encadrement de l'étude de cas en Libye, de l'étude de dossier sur Matra-sud et de l'étude bibliographique sur le thème de la transition démocratique. L'équipe d'évaluation se chargera en outre de la concertation avec le comité de lecture et les groupes de référence, ainsi que de la diffusion des conclusions.

7. Groupe de référence et comité de lecture

Présidé par le directeur de l'I/OB, Ruerd Ruben, le groupe de référence pour l'évaluation (y compris les analyses partielles) se compose des membres externes suivants : Maurits Berger, Reinoud Leenders, Nikolaos van Dam et Nadia Molenaers. Y siègent également les membres de l'équipe d'évaluation de l'I/OB et y sont représentées la direction DAM, en la personne d'Ernesto Braam, conseiller stratégique, (suppléant Bert Meijerman), et l'Agence néerlandaise pour les entreprises (RVO), en la personne de Chris Baaré. Par ailleurs, pour ce qui est des études de cas par pays, l'examen des projets de conclusions et de points

²⁹ En vue de la reconstruction de la politique et pour ce qui concerne le Maroc et l'Égypte.

d'attention se fera dans la mesure du possible au sein d'un groupe de référence au niveau de ces pays. Le comité de lecture interne à l'IOB est formé par Bas Limonard et Frans van der Wel. Les groupes de référence et le comité de lecture ont pour but de garantir la qualité des conclusions et des rapports, intermédiaires comme définitifs.

8. Diffusion et utilisation

Les connaissances seront partagées rapidement et en bonne intelligence avec la direction concernée, dans le souci d'améliorer constamment la formulation et la mise en œuvre de la politique néerlandaise dans les pays concernés. Après la publication du rapport, le partage de connaissances se fera par différents moyens : séminaires, ateliers et présentations.

9. Résultat

L'évaluation aboutira à la publication d'un rapport final en Anglais, que le ministre transmettra, accompagné de sa réponse, à la Chambre des représentants.

10. Calendrier

Le calendrier des différentes activités est le suivant :

Description des activités	4 ^e trimestre 2013	1 ^{er} trimestre 2014	2 ^e trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	4 ^e trimestre 2014	1 ^{er} trimestre 2015
Étude préliminaire de l'IOB	x					
Comité de lecture de l'IOB	x		x		x	
Groupe de référence La Haye (organisation et accompagnement)		x			x	
Groupe(s) de référence dans la région arabe (organisation et accompagnement)				x		
Définition des TdR (directeur de l'IOB)		x				
Reconstruction de la politique	x	x				
Évaluation de la reconstruction de la politique (aux Pays-Bas et lors de l'étude de terrain)		x		x		
Étude bibliographique sur le soutien international à la transition démocratique (TdR, choix et accompagnement du chercheur)		x	x			
Préparation des méthodes de collecte des données pour les études de cas (Égypte, Maroc, Libye, Bruxelles)		x				
Mise en œuvre des études de cas (Égypte, Maroc, Libye) et examen		x	x			

des effets de la conditionnalité (UE/NL)						
Étude de dossier et résultats Matra-sud (TdR, choix et accompagnement du chercheur)		x	x			
Examen de tous les rapports partiels et des conclusions (en vue du rapport final)				x	x	
Projet de rapport d'évaluation (examen du texte) et rédaction de la lettre d'information					x	
Adoption du texte définitif du rapport d'évaluation et de la lettre d'information (directeur de l'IOB)						x
Diffusion des conclusions et des points d'attention de l'étude (partager la connaissance, c'est la multiplier : séminaires / ateliers / présentations)						x

Annexe 1 Sources consultées

Évaluations

Commission européenne. 2010. Evaluation of European Commission's Support with Egypt – Country level Evaluation (Vol. I: main report). Bruxelles.

Cour des comptes européenne. 2013. La coopération de l'UE avec l'Égypte dans le domaine de la gouvernance. Luxembourg.

Independent Commission for Aid Impact. 2013. FCO and British Council Aid Responses to the Arab Spring. Report 24. ICAI.

Ministère des Affaires étrangères du Danemark. 2012/2013. Effective statebuilding? A review of evaluations of international statebuilding support in fragile contexts. Copenhagen.

Ministère des Affaires étrangères du Danemark. 2013. Evaluation of Media Cooperation under the Danish Arab Partnership Programme (2005-12). Copenhagen.

Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. 1999. Diamonds and Coals: Evaluation of the Matra Programme of Assistance to Central and Eastern Europe, 1994 – 1997. La Haye.

Documents stratégiques (dans l'ordre chronologique)

Commission européenne. 2011. Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation : un examen de la politique européenne de voisinage. Bruxelles : CE.

Commission européenne. 2011. Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée. Bruxelles : CE.

Direction Évaluation de la politique et des opérations. 2009. Evaluatiebeleid en richtlijnen voor evaluaties. [Politique d'évaluation et lignes directrices]. La Haye : ministère des Affaires étrangères.

Ministère des Affaires étrangères, notamment :

- Documents parlementaires 32 623, n° 2 : « La situation dans le monde arabe », 18 février 2011
- Documents parlementaires, 21501-02 n° 1 031 : compte rendu du Conseil des Affaires étrangères du 21 février 2011
- Compte rendu à l'attention du Conseil européen (référéncé DIE-332/11 et daté du 15 mars 2011)
- Note « Transition dans le monde arabe », annexée aux Documents parlementaires 32 623 n° 16 du 25 mars 2011
- Documents parlementaires 32 623-40 : « Situation actuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient », avec des précisions concernant les efforts des Pays-Bas dans la région arabe, 24 juin 2011

- Documents parlementaires 32 623, n° 58 : compte rendu « Situation actuelle dans les pays du monde arabe », du 3 février 2012, établi à la demande de la commission permanente pour les Affaires étrangères et contenant la réponse au rapport d'Amnesty International *Year of rebellion: the state of human rights in the Middle East and North Africa*
- Documents parlementaires 32 623, n° 88 : « Développements dans le monde arabe », 22 mars 2013

Autres documents

Conseil consultatif pour les questions internationales 2011. Réformes dans le monde arabe : perspectives pour la démocratie et l'état de droit ? Rapport n° 75. La Haye : AIV.

Conseil consultatif pour les questions internationales 2012. De Arabische regio, een onzekere toekomst, [La région arabe, un avenir incertain], Rapport n° 79. La Haye : AIV.

Conseil consultatif pour les questions internationales 2013. Entres paroles et actes – Perspectives de paix durable au Moyen-Orient. Rapport n° 83. La Haye : AIV.

Arab Center for Research & Policy Studies. 2012. The Arab Opinion Project: The Arab Opinion Index. Doha: Arab Center for Research and Policy Studies.

Baldwin, D. 1971. The Power of Positive Sanctions. *World Politics*, October 1971, vol. 24, no 1, 19-38.

Bunce, Valerie. 2008. The Tasks of Democratic Transition and Transferability. *Orbis* Vol. 52, No. 1.

Carothers, T. (2009). Democracy Assistance: Political vs. Developmental?, *Journal of Democracy*, 2009: vol. 20, 5-19.

Cranenburgh, O. van (2011). Democracy promotion in Africa: the institutional context. *Democratization*, 2011: vol. 18, nr. 2, 443-461.

Dawisha, Adeed. 2013. *The Second Awakening: Revolution, Democracy and the Islamist Challenge from Tunis to Damascus*. New York: Norton.

Diamond, Larry. 1999. *Developing Democracy: toward consolidation*. Baltimore and London: John Hopkins University Press.

Diamond, Larry. 2010. Why are there no Arab Democracies? *Journal of Democracy*, January 2010, Volume 21, Number 1, 93-104. <http://www.journalofdemocracy.org/article/why-are-there-no-arab-democracies#sthash.PK9G15cR.dpuf>

Elbadawi, Ibrahim and Samir Makdisi, ed. 2011. *Democracy in the Arab World: Explaining the deficit*. London and New York: Routledge.

- Fernández, Haizam Amira and Richard Youngs, ed. 2005. *The Euro-Mediterranean Partnership: Assessing the first decade*. Brussels: Fride.
- Fargues, Philippe and Christine Fandrich. 2012. *Migration after the Arab Spring*. San Domenico di Fiesole: Migration Policy Centre.
- FORUM. 2011. *De Arabische Lente: migreren en vluchten naar Europa*. Utrecht: FORUM/Instituut voor Multiculturele Vraagstukken.
- Gilley, B. 2006. *The Determinants of State Legitimacy: Results for 72 Countries*. *International Political Science Review*, Vol. 27, No. 1, 47-71.
- Gilley, B. 2006. *The Meaning and Measure of State Legitimacy: Results for 72 Countries*. *European Journal of Political Research*, Vol. 45, 499-525.
- Kapoor, I. 1996. *Indicators for Programming in Human Rights and Democratic Development: A Preliminary Study*. Ottawa: CIDA.
- Lipset, S. 1959. *Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy*. *The American Political Science Review*, Vol. 53, No. 1, 69-105.
- Lipset, S. en J. Lakin. 2004. *The Democratic Century*. Oklahoma: University of Oklahoma Press.
- Mainwaring, S. 1989. *Transitions to Democracy and Democratic Consolidation: Theoretical Issues and Comparative Issues*.
- Manin, B., E. Stein en J. Mansbridge. 1987. *On Legitimacy and Political Deliberation*. *Political Theory*, Vol. 15, No. 3, 338-369.
- Marshall, Monty G. and Benjamin R. Cole. 2011. *Global Report 2011: Conflict, Governance, and State Fragility*. Center for Systemic Peace: Vienna (USA).
- Merkin, Barry. 2013. *Arab Spring: Demographics in a region in transition*. Arab Human Development Report. New York: UNDP.
- Noland M. en H. Pack. 2007. *The Arab Economies in a Changing World*. Washington: Peterson Institute for International Economics.
- O'Donnell, Guillermo, Philippe Schmitter, and Laurence Whitehead. 1986. *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Puddington, A. 2012. *Freedom in the World 2012: The Arab Uprisings and Their*

Global Repercussions. Freedom House.

Rand, Dafna Hochman. 2013. Roots of the Arab Spring: Contested Authority and Political Change in the Middle East. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

Rishmawi, M. en T. Morris. 2007. Overview of Civil Society in the Arab World. Intrac Praxis Paper.

Smith, B.C. 2009. Understanding Third World Politics: Theories of Political Change and Development. New York: Palgrave.

Smits, Rosan, Floor Janssen, Ivan Briscoe en Terri Beswick. 2013. Revolution and its discontents: state, factions and violence in the new Libya. La Haye : Conflict Research Unit, The Clingendael Institute.

Telhami, Shibley. 2013 The World Through Arab Eyes: Arab Public Opinion and the Reshaping of the Middle East. New York: Basic Books.

Uilenreef, Arjan en Ernesto Braam. 2013. Van de Berlijnse Muur naar het Tahrirplein: De Arabische Lente en lessen uit Oost-Europa.

Weber, M. 1964. The Theory of Social and Economic Organization. New York: Oxford University Press.

Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid. 2006. Dynamiek in islamitisch activisme: aanknopingspunten voor democratisering en mensenrechten. Den Haag/Amsterdam: WRR/Amsterdam University Press.

Sites internet

Arab Human Development Reports,
<http://www.undp.org/content/adhr/en/home/statistical-data.html>

Arabstats,
<http://www.arabstats.org>

Bertelsmann Transformation Index,
<http://www.bti-project.org/home/index.nc>

Freedom House,
www.freedomhouse.org

The Economist Intelligence Unit,
<http://www.eiu.com>

Transparency International,

<http://transparency.org>

Banque mondiale,
<http://data.worldbank.org>

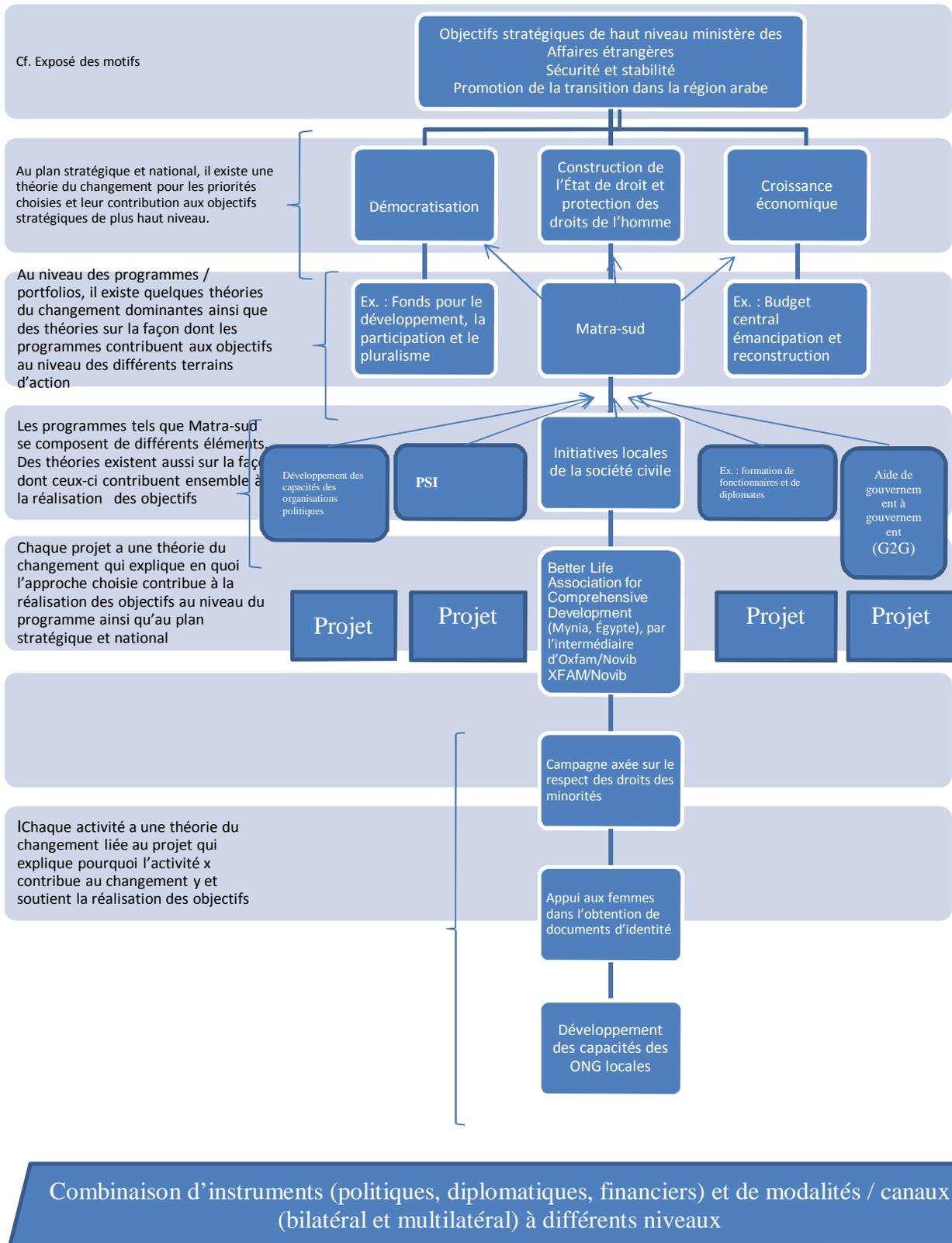
Rapports et plans annuels

Rapports annuels, plans stratégiques pluriannuels approuvés des postes de la région et des directions concernées.

Personnes interviewées et consultées

Guesmi Ahmed	Ministère des Finances, Tunis
Chris Baaré	Responsable de l'unité Coopération internationale et Matchmaking, Agence néerlandaise pour les entreprises
Monique Bouman	DMM/FOPP
Sylvia van Buchem	Responsable de l'unité PSI, Agence néerlandaise pour les entreprises
Rym Kanzari	Ministère des Finances, Tunis
Mirjam Krijnen	DSO/EM
Marc Mazairac	DDE
Bert Meijerman	Coordinateur Transition dans la région arabe Direction Afrique du Nord et Moyen-Orient
Marc Moquette	DSO
Suzan Ouwerkerk	Académie nationale des finances Chef de projet Étranger
Samar Taha	Ministère des Finances / Planification et coopération internationale
Liesbeth Teekamp	DSH/SR

Annexe 2 Théorie du changement à différents niveaux (mise en contexte)



Annexe 3 Matrice d'évaluation

Cible : démocratisation et construction d'un État de droit protecteur des droits de l'homme

CRITÈRES D'ÉVALUATION	QUESTIONS	CONCLUSIONS ET SOURCES
Chapitre 1 : motif de l'étude, objectif, questions et méthode, tels que mentionnés dans les <i>Termes de référence</i>		
Contexte : période allant de janvier 2009 à décembre 2013		en vue du chapitre 2 du rapport : description de la problématique et du contexte
<p>La question centrale de l'évaluation se pose en ces termes : Comment la politique étrangère néerlandaise a-t-elle contribué à promouvoir la transition démocratique dans la région arabe ?</p> <p>Les considérations majeures pour cette évaluation sont les suivantes :</p> <p>a) En un laps de temps réduit, la région arabe a connu de profonds changements et est entrée en phase de transition. Depuis le début de 2011, un certain nombre de pays sont le théâtre de protestations massives, d'agitation socioéconomique et d'instabilité politique.</p> <p>b) L'évolution de la situation dans la région a conduit à une modification de la politique étrangère néerlandaise.</p> <p>Il est donc souhaitable, au niveau politique, diplomatique et financier, d'évaluer cette politique et sa mise en œuvre.</p> <p>Le programme d'évaluation 2010-2015 inclut une évaluation de la transition démocratique dans la région arabe.</p> <p>1. Quels motifs ou problèmes sous-tendent la politique des Pays-Bas en faveur de la transition dans la région arabe ?</p> <p>2. S'est-on intéressé, lors de la conception de la politique, aux connaissances théoriques et pratiques qui se sont développées en matière de transition démocratique ?</p>		<p>Examen de la théorie sous-tendant la politique (mini-sessions avec les agents du ministère à La Haye / des ambassades des pays concernés par les études de cas) et reconstruction de la politique (documents parlementaires, rapports de l'AIV, documents stratégiques, dossiers généraux, communiqués du ministère), étude bibliographique sur la démocratisation, littérature scientifique et évaluations, entretiens avec les acteurs clés et les intéressés.</p> <p>Indices (Fondation Bertelsmann, Freedom House, Reporters sans frontière, transparency international etc.), Arabstats, Arab Human Development Reports, documents (recherche internet, ministère, ambassades)</p> <p>Usage adapté de tableaux et graphiques. Vue d'ensemble des principaux programmes et postes de dépenses.</p>
I. Pertinence		en vue du chapitre 3 du rapport : la pertinence de la stratégie néerlandaise pour la région arabe
<p>3. Les priorités politiques (démocratisation, construction de l'État de droit et protection des droits de l'homme, ainsi que croissance économique) ont-elles été traduites dans des mesures applicables et des instruments adaptés à l'objectif de promotion de la transition dans la région arabe ?</p> <p>4. Ces mesures étaient-elles pertinentes ? S'articulaient-elles de façon logique avec la politique néerlandaise et ses ambitions affichées, ainsi qu'avec le contexte spécifique aux pays arabes ? Les aspects suivants ont-ils été pris en compte : coopération avec des partenaires nationaux et locaux et respect de leurs priorités ?</p>		Documents parlementaires, stratégies nationales, documents stratégiques d'autres acteurs dans la région/les pays (stratégies et interventions), dossiers généraux et consacrés à des activités particulières, étude bibliographique, étude de dossier sur Matra-sud, évaluations et littérature

coopération avec d'autres acteurs internationaux et complémentarité des efforts politiques, diplomatiques et financiers ?		scientifique, études de cas au Maroc, en Égypte et en Libye : entretiens avec les acteurs clés et les intéressés (recours aux sources locales).
II. Efficience et III. Efficacité - L'action des Pays-Bas a-t-elle eu lieu en temps voulu et était-elle efficace ? Les interventions des Pays-Bas dans la région se sont-elles révélées efficaces en termes de résultats ?		en vue du chapitre 4 du rapport :
II. Efficience		
5. Les Pays-Bas ont-ils mis en œuvre leurs instruments en temps voulu et en favorisant la synergie ? 6. Comment s'est déroulée la coopération avec les autres partenaires et acteurs, aussi bien au niveau national qu'international ? 7. Quels moyens financiers, politiques et diplomatiques ont été déployés pour la mise en œuvre de la politique durant la période d'évaluation ?		Étude de dossier sur Matra-sud, études de cas au Maroc, en Égypte et en Libye : entretiens avec les acteurs clés et les intéressés (recours aux sources locales), étude de dossier, vue d'ensemble des dépenses, plans annuels, rapports annuels, plans stratégiques pluriannuels.
III. Efficacité		
8. Quels ont été les effets de la mise en œuvre de la politique ? 9. Dans quelle mesure la politique prévue a-t-elle vu le jour ? 10. Dans quelle mesure la mise en œuvre de la politique a-t-elle contribué à la transition dans les pays prioritaires ?		Étude de dossier sur Matra-sud, études de cas au Maroc, en Égypte et en Libye : entretiens avec les acteurs clés et les intéressés (recours aux sources locales), études de dossiers.
Enseignements et points d'attention : quels enseignements le ministère néerlandais des Affaires étrangères peut-il tirer de l'évaluation pour la conception et la mise en œuvre de sa politique future ?		en vue du chapitre 5 du rapport :
Conclusions principales	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les principaux points forts de la politique à l'égard de la région arabe, en termes de conception et de mise en œuvre ? Quels sont les principaux points faibles de la politique à l'égard de la région arabe, en termes de conception et de mise en œuvre ? 	Analyse partielle disponible sur Matra-sud, conclusions de l'étude bibliographique, des études de cas au Maroc, en Égypte et en Libye (comparaison : acteurs / valeur ajoutée des Pays-Bas, cohérence entre les instruments, besoins du pays / de la région, effets de la conditionnalité), des rapports d'évaluation, de l'étude de dossier et des entretiens avec les acteurs clés et les intéressés. Partage des conclusions et débat.
Points d'attention	<ul style="list-style-type: none"> Quels enseignements peuvent être tirés des conclusions (positives comme négatives) et être utiles à l'avenir aux Pays-Bas pour la conception et la mise en œuvre de leur politique à l'égard des pays arabes et de l'ensemble de la région ? 	